Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 14 novembre 2023

Titre : Adoption du budget 2024 de la CISTEP

☒ **Préavis nº :** 20/2023

☐ **Rapport nº :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'examiner ce préavis municipal était composée de :

PLR 1:	M. Sandy Warth
PLR 2 :	M. Marc Veraguth
PLR 3 :	M. Guillaume Graf
PS 1 :	M. Michael Crottaz
PS 2 :	M. Marco Caffaro
Verts.es 1 :	M. Erich Dürst
Verts.es 2 :	M. Cyril Duruz
Vert'lib :	M. Patrick Eerdmans
UDC :	M. Yves Fauth

Monsieur Nicolas Garoflid était absent excusé et remplacé par M. Patrick Eerdmans.

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Roland Perrin et M. Maurice Mischler

Invité-e : Cliquez ici pour entrer du texte.

Introduction

Nous avons parcouru le préavis avec M. Perrin.

M. Perrin nous a informé que le problème en lien avec les moules quagga a été résolu. De plus, il nous explique que les charges de la STEP augmentent en lien avec l'avancé des travaux de la STEP.

Discussion générale

Un commissaire se demande si on ne devrait pas refuser le budget, car il le trouve opaque. Il note que par exemple, on ne retrouve pas les mêmes charges de personnels dans le budget d'EPURA SA (7'790'100 CHF) et dans le budget de la CISTEP(7'797'491 CHF).

Un commissaire s'étonne de l'augmentation du personnel. Il trouve que la STEP étant plus moderne et plus automatisée, elle ne devrait pas nécessiter plus d'employés.

Il est répondu que les nouvelles embauches ont lieu avec l'avancé des travaux et que nous allons encore devoir embaucher des nouveaux employés pour s'occuper des micropolluants.

Un commissaire s'étonne de voir que EPURA paie une taxe micropolluant.

M. Perrin explique que l'on paie cette taxe, car nous ne traitons pas encore les micropolluants. Il ajoute que la taxe est payé à la Confédération et que nous devrions cesser de payer cette taxe aux alentour de 2028.

Un commissaire demande des informations sur la répartition des charges entre les différentes communes.

M. Perrin lui répond que la répartition est faite en fonction de la consommation d'eau et des surfaces restées en unitaire.

Un commissaire note qu'il y a une augmentation des charges de personnel de presque 1'000'000 CHF.

M. Perrin explique que les charges de personnel contiennent aussi l'équipe projet, pour l'avancée des travaux.

Un commissaire demande comment sont réutilisées les boues de la STEP.

On lui répond que tous ce qui peux être réutilisé est réutilisé et que EPURA revend du biométhane.

Un commissaire demande pourquoi les charges de réparation sont si importantes pour une STEP neuve et pourquoi ces dépenses ne sont pas couvertes par les garanties.(Cette remarque est en lien avec le deuxième et le troisième point du point 4.1 de ce préavis).

M. Perrin explique qu'un diagnostic est en cours et qu'il n'a pas l'impression qu'il y a de nombreux soucis.

Un commissaire demande jusqu'à quand les dépenses vont augmenter.

Il lui est répondu jusqu'en 2029. Ensuite les dépenses devraient être stable, hormis des hausses dû à l'augmentation des taux d'intérêts.

M. Perrin précise que la diminution des surfaces imputables va avoir à terme pour effet la répartition de toutes les charges de la CISTEP en fonction de la consommation d'eau.

M. Le Municipal Mischler nous indique que quand il y a plus d'eau, que ce que la STEP peut absorber, les eaux vont directement dans le lac sans passer par la STEP.

Suite à nos questions, nous avons une discussion sur l'utilité de refuser le budget. Il est noté qu'il faut que la majorité des communes refusent le budget pour qu'il soit refusé.

M. Le Municipal Perrin explique qu'il lui semble que le budget est correct. De plus, il va demander à un représentant d'Epura d'être présent lors de l'examen des comptes de la CISTEP, afin de pouvoir répondre précisément à nos questions.

Avant de passer au vote, nous faisons un dernier tour de table du quel ressort les points suivants.

Un commissaire indique qu'il trouve que les libellés ne sont pas très cohérents et qu'il est difficile de s'y retrouver entre le budget d'EPURA et de la CISTEP.

Un commissaire propose de faire un vœux pour que le budget soit plus clair. (Cette voix n'a pas été suivie par la Commission).

Un commissaire indique qu'il trouve que l'augmentation des charges est importante, en particulier pour les charges de personnel.

Plusieurs commissaires indiquent qu'il serait utile d'avoir une présentation d'EPURA.

Un commissaire est étonné, car il trouve que Epalinges est plus taxé que d'autre commune de la même taille.

Finalement, un commissaire n'est pas sûr que l'on puisse réellement faire notre travail de contrôle.

La discussion n'étant plus demandée nous sommes passé au vote.

Amendement-s

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☒ Oui Le préavis a été traité directement par la CoFin

☐ Non

Vœux/questions

☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

☒ Non

Conclusions

C'est par 6 voix pour 2 voix contre et une abstention que la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 20/2023 de la Municipalité du 16.10.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter ce préavis tel que présenté ;
2. d'adopter le budget et la répartition des frais 2024 de la CISTEP.

Le président rapporteur de la commission
Guillaume Graf

20 novembre 2023

LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 14.11.2023

Fonction	Nom	Prénom	Présent	Excusé
Président-Rapporteur	Graf	Guillaume	☒	☐
			☐	☐
///	///	///	///	///
Membres			☐	☐
Sandy Warth			☒	☐
Marc Veraguth			☒	☐
Michael Crottaz			☒	☐
Marco Caffaro			☒	☐
Erich Dürst			☒	☐
Cyril Duruz			☒	☐
Patrick Eerdmans			☒	☐
Yves Fauth			☒	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*